

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-43

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 septembre 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le vingt-deux septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 18 septembre 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL et M. Bruno BOURY,

Excusés : Mme Florence PIRAT (ayant donné pouvoir à Gary LEROUX), Mme Sandra RUCH (ayant donné pouvoir à Laurie PASCAL),

Secrétaire de séance : Mme Laurie PASCAL

**VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :
DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT**

Vu la délibération n°2025-34 du 23 juin ayant le même objet,

Une erreur s'étant glissée dans la rédaction de la délibération,

Le Maire propose de retirer la délibération n°2025-34,

Lors du vote du budget, le conseil municipal a validé le projet de la visite de l'Assemblée Nationale à Paris a eu lieu le 25 juin 2025.

Les membres du conseil municipal enfants et les membres du conseil municipal ont été invités à participer à ce déplacement.

Le départ s'est fait à la gare de Bourg-en-Bresse. Les places pour un aller-retour ont été réservées auprès de la SNCF. La facture de 1 229.00 € a été mandatée.

Le maire donne connaissance des tarifs :

Coût total pour les adultes : 872.00 €

Coût total pour les enfants : 357.00 €

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 26 SEP. 2025

Publiée le 26 SEP. 2025

Le Maire,
G LEROUX



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20250922-2025-43-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-43

La commission sociale propose de :

- Financer la totalité du transport pour les enfants, membres du CME.
- Demander une participation de 50 % du coût du transport aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIRE la délibération n°2025-34

DECIDE de financer la totalité du transport pour les enfants, membres du CME.

DECIDE de demander une participation de 50 % du coût du transport aux adultes élus.

DIT que la participation financière sera demandée aux participants suivants :

Nom des participants	Participation
Gary Leroux	54.50 €
Jérôme Chavanel	54.50 €
Sandra Penin	54.50 €
Sylvain Belfis	54.50 €
Laurie Pascal	54.50 €
Florence Pirat	54.50 €
Annick Falcand	54.50 €
Vincent Guichardan	54.50 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Laurie Pascal



Le Maire,
Gary Leroux

